

**Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du
LUNDI 4 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mil DIX-NEUF, le LUNDI 4 NOVEMBRE,
à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de M. Jean-Jacques GARDRAT, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de membres présents : 12
Date de convocation : le 25 OCTOBRE 2019

Etaients présents : Jean-Jacques GARDRAT, Serge RENAULT, Sophie BOULAY, Gérard PLATON, Sandra
FRAIN, Christophe CAJAT, Christine CHARREAU, Joël HALLAY, Claudine LENOIR, Agnès SURGENT,
Jean-Noël THIBAUT et Bruno VUITTENEZ.

Absents excusés : /

Absents : /

Pouvoirs : /

Madame **Sandra FRAIN** a été nommée secrétaire de séance.

0- Approbation du précédent compte-rendu de séance

Le compte-rendu de la séance du 9 septembre 2019, qui a été transmis à tous les conseillers
municipaux, n'appelle de leur part aucune observation. Le compte-rendu est donc approuvé à
l'unanimité.

1-Décision modificative budgétaire n°2/2019-Budget général

Afin d'intégrer en section d'investissement les dépenses liées aux travaux réalisés en régie par
le personnel communal des Services Techniques, il est nécessaire de prévoir par Décision Modificative
les crédits budgétaires pour enregistrer les écritures comptables réglementaires. .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision
modificative budgétaire n° 2/2019 comme suit concernant le Budget Principal 2019 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DÉPENSES
023 (OS)	Virement à la Section d'Investissement	+ 21.304,80 €
TOTAL		+ 21.304,80 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES
722 (042)	Immobilisations Corporelles-Intégration des Travaux en régie	+ 21.304,80 €
TOTAL		+ 21.304,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
21318 (040)	Constructions-Autres bâtiments publics MAISON CONSIGNY (Travaux de rénovation et réfection des peintures Hall d'entrée et Porte d'entrée)	+ 10.683,46 €
2132 (040)	Constructions-Immeubles de rapport IMMEUBLE RUE LEROY PLACE ST DENIS (Rénovation du logement N° 5)	+ 5.231,14 €
2151 (040)	Réseaux de voirie (intégration Travaux en régie Busage rue Leroy et aménagements voirie rue Creuse)	+ 5.390,20 €
TOTAL		+21.304,80 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
021 (OS)	Virement de la Section de Fonctionnement	+21.304,80 €
TOTAL		+21.304,80 €

2 –Piscine Municipale : bilan fonctionnement saison estivale 2019

Le Maire rend compte du bilan du fonctionnement de la piscine au cours de la saison estivale 2019.

Le bilan financier est le suivant :

	Saison 2019
<u>RECETTES</u>	18.498,20 €
<i>Régie Tickets entrées payantes</i>	8.355 €
<i>Participations des communes</i>	9.636€
<i>Autres recettes diverses</i>	507,20 €
<u>DÉPENSES</u>	76.647,07€
DÉFICIT	58.148,87 €

Au cours de la saison estivale, la fréquentation a été légèrement inférieure à celle de 2018, notamment sur la fin du mois d'août.

L'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) a effectué une visite de contrôle complète au cours de la saison. Il a été constaté le très bon entretien de l'équipement malgré son ancienneté.

Compte-tenu de l'évolution constantes des charges, Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de réévaluer le montant de la participation financière des communes du secteur qui participent aux frais de fonctionnement de la piscine (*participation de 2,20 € par habitant depuis 2012*).

La Maire tient à rappeler que si les communes de la CCCP des Collines du Perche avaient accepté d'intégrer la Communauté d'Agglomération du Grand Vendômois, la piscine serait désormais un équipement communautaire.

3 –Tarifs municipaux 2020

Considérant qu'une partie des tarifs municipaux a été révisée pour l'année 2019, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas les revaloriser et de maintenir ces tarifs pour application durant l'année 2020.

Le barnum qui a été acquis par la Commune pour accueillir le Marché Percheron durant les travaux de la Halle de la Mairie pourrait être loué. Il conviendra de déterminer les tarifs spécifiques étant donné que pour la livraison, les opérations de montage et démontage la présence de plusieurs employés communaux sera indispensable.

4 – Présentation projet d'aménagement du Parc Consigny dans le cadre de la trame verte

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CHARREAU.

Tout d'abord, elle rappelle que le 25 octobre dernier a eu lieu un atelier participatif pour la végétalisation d'une partie de la rue des Poilus (5 façades de maison). Les riverains et l'agent technique communal chargé des espaces verts ont planté et fixé des plantes grimpantes en pied de murs avec les conseils et l'assistance du CAUE 41.

Concernant l'aménagement du Parc Consigny, il est rappelé que celui-ci s'inscrit dans le cadre de la création de corridors de biodiversité en centre-bourg pour assurer la continuité écologique de la trame verte. Ces actions bénéficieront d'un financement de la Région Centre à hauteur de 80 % pour l'ensemble des actions.

Madame CHARREAU fait savoir qu'à Sargé-sur-Braye du mobilier urbain a été fabriqué à base de matériaux de récupération et que le résultat est très satisfaisant.

L'équipe du CAUE 41 a déjà engagé une réflexion sur les pistes d'aménagement qu'il conviendrait de réaliser. Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance de l'esquisse du plan d'aménagement dont les objectifs sont les suivants :

- création d'un lien plus fort entre la médiathèque et le parc en créant et aménageant une zone de lecture, un petit forum pour les animations extérieures de la médiathèque.

- aménagement du jardin de l'ancienne maison dite « Chapoton » avec création d'un nouvel accès par la rue Courtin (perçement d'ouvertures dans les murs de clôture en pierre). Création, aménagement et entretien d'un jardin partagé par l'Association Perche Nature (potager, fleurs et arbres fruitiers).

- création d'un « tunnel végétal ludique »

- fleurissement ponctuel des zones enherbées par la plantation de bulbes pour floraison au fil des saisons.

L'objectif principal est de créer différents espaces aux ambiances différentes permettant la continuité du corridor écologique en centre-bourg.

5- Retrait délibération n°JANV19.03 Cession parcelles de terrain C n°996 et 993

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° JAN19.03 du 21 janvier 2019, il avait été décidé de vendre à la SCI « La Fosse Hallouin » les parcelles de terrain cadastrées C n°996 d'une superficie de 35a 25 ca et C n°993 d'une superficie de 18 ca, soit une superficie totale de 35a et 43ca (3.543 m²) au prix de 3,81 € le mètre carré, soit 13.498,83 €.

Avant la signature de l'acte notarié, le Notaire a fait savoir que cette vente au profit de la SCI « La Fosse Hallouin » dont le Gérant est Monsieur Serge RENAULT, qui est également Adjoint au Maire, était susceptible de constituer un délit de prise illégale d'intérêts en application du Code Pénal, d'autant plus que la Commune n'avait pas préalablement consulté les Services du Domaines pour l'estimation du bien.

Afin d'éviter tout risque de contentieux ultérieur, il s'avère donc préférable de retirer cette délibération et de pas finaliser cette vente. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retirer cette délibération.

La vente au profit de la S.C.I. pourra intervenir dès que le Gérant de la S.C.I. n'exercera plus les fonctions d'Adjoint au Maire.

6- Demande de subvention D.S.R. 2020 (Dotation Solidarité Rurale-Conseil Départemental)

Monsieur le Maire rappelle que d'importants travaux de voirie ont été réalisés ces dernières années dans le centre-bourg (avenue Louis-Chaumel, rue de la Bagrée, rue des Poilus) et qu'il serait désormais souhaitable de réaliser des travaux sur la voirie communale hors agglomération, sur des chemins communaux en très mauvais état.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Loir et Cher, une subvention au taux maximal au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2020, pour le programme de travaux de voirie de l'année 2020.

Ce programme comprend les travaux suivants :

VC n°7 Les Virboulins Brulés Dont 282 ml mitoyen avec Choue soit 7.934,50 € H.T.	58.000 € H.T.
CR La Borde au Puits	17.000 € H.T.
TOTAL ESTIMATIF TRAVAUX 2020	75.000 € H.T.
Frais de Maitrise d'œuvre	4.600 € H.T.
MONTANT ESTIMATIF TOTAL	79.600 € H.T.

La réfection de la rue des Prés Barrés et du parking de la piscine pour un montant estimatif de 25.000 € H.T. n'est pas retenue dans la programmation 2020.

Monsieur RENAULT fait savoir que le Conseil Départemental souhaite programmer la réfection de chaussée de la rue Gheerbrant (RD 106) en 2020 ou 2021. Il convient donc d'étudier les travaux préparatoires qu'il faudrait réaliser avant la réfection de chaussée (réseaux, reprise de bordures et caniveaux...).

Monsieur le Maire confirme que le réaménagement et la réfection de chaussée de la rue du Champ de Foire, ainsi que l'enfouissement des réseaux, sont toujours en projet bien qu'ils n'aient pu être engagés durant le mandat en cours. De gros travaux de voirie ont déjà été réalisés sur la Commune mais il est vrai que l'état de la voirie de certaines rues est très dégradé.

7- Demande de subvention DRAC -Travaux-Restructuration-Réhabilitation Halle de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle que l'Architecte des Bâtiments de France, avait fait part de la possibilité de solliciter une subvention à la DRAC pour assurer une partie du financement des Travaux-Restructuration-Réhabilitation Halle de la Mairie notamment pour une partie des travaux de maçonnerie suite à diverses prescriptions (pose de seuils en pierre, restitution du filet mouluré de l'entablement sur la façade principale, nettoyage des façades...).

Sur proposition du Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de la D.R.A.C. une subvention portant sur les travaux du lot maçonnerie et la restitution de la modénature de la façade principale de la Halle de la Mairie dans le cadre des travaux de restructuration-réhabilitation.

La subvention susceptible d'être allouée serait de 10.000 € soit 9,73 % sur une dépense subventionnable de 102.825 € H.T.

8- Convention avec l'Etat pour la dématérialisation et la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des actes émis par les collectivités territoriales (délibérations, budgets, arrêtés, décisions...) sont obligatoirement transmis au Représentant de l'Etat dans le Département afin que l'Etat puisse exercer le contrôle de légalité sur ces actes.

Jusqu'à ce jour, l'ensemble des actes émis par la Commune était adressé sur support papier par voie postale occasionnant des coûts et des délais importants, notamment depuis la suppression du Bureau des Collectivités de la Sous-Préfecture de Vendôme,

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il serait désormais souhaitable d'opter pour la dématérialisation et la télétransmission des actes pour une meilleure efficacité de l'administration communale,

A cet effet, il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à conclure la convention avec l'Etat formalisant la mise en place et les modalités de la dématérialisation et de la télétransmission des actes.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1 et suivants,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le Préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission.

Il donne lecture de la convention et invite le conseil à en délibérer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires,
- **DONNE** son accord pour que le Maire engage toutes les démarches y afférentes,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier,
- COUT POUR LA COMMUNE auprès du prestataire informatique Segilog-Berger Levrault
- Frais de mise en service 680 € H.T, puis abonnement annuel de 210,04 € H.T
- Acquisition d'un certificat électronique RGS pour sécurisation des flux 450 € pour une validité de 3 ans

9-Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le Maire, considérant les délibérations du Conseil Municipal du 8 avril 2014 et du 11 septembre 2017, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

2019/52	11 septembre 2019	Conclusion d'un avenant n°1 au MAPA passé avec l'entreprise COLIN TP pour les travaux préparatoires et annexes à la réfection de la RD 921 (rue des Poilus/Avenue de la Gare) Avenant de + 3.150 € H.T. soit 3.780 € T.T.C.
2019/53	16 septembre 2019	Attribution d'une concession cimetière pour une durée de 30 ans
2019/54	19 septembre 2019	Renouvellement concession cimetière pour une durée de 30 ans
2019/55	25 septembre 2019	Attribution d'une concession cimetière pour une durée de 30 ans
2019/56	30 septembre 2019	Renouvellement concession cimetière pour une durée de 15 ans
2019/57	1 ^{er} octobre 2019	Décision de refus du Droit de Préemption Urbain pour un bien sis 2, impasse Saint-Exupéry
2019/58	1 ^{er} octobre 2019	Décision de refus du Droit de Préemption Urbain pour un bien sis 6, rue Gheerbrant et un bien sis 6, rue Bizieux
2019/59	10 octobre 2019	Attribution d'une concession cimetière pour une durée de 30 ans
2019/60	11 octobre 2019	Acquisition d'un lot de 7 radiateurs électriques à inertie 1.500 W pour les bureaux du secrétariat de Mairie pour un montant de 2.993,13 € soit 3.591,76 € T.T.C. Ets Yess Electrique
2019/61	14 octobre 2019	Renouvellement concession cimetière pour une durée de 15 ans
2019/62	15 octobre	Conclusion avenant n°1 au Lot 1 Maçonnerie avec l'entreprise SEGOUIN pour un montant de plus-value + 2.401,50 € H.T. soit +2.881,80 € T.T.C. Travaux Restructuration-Réhabilitation Halle de la Mairie
2019/63	18 octobre	Attribution d'une concession cimetière pour une durée de 30 ans

AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse n'est abordée.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est posée.

-Dates à retenir :

- Lundi 9 décembre à 20 H : prochain Conseil Municipal
- Vendredi 13 décembre : repas de Noël de la municipalité
- Vendredi 17 janvier 2020 : Vœux de la Municipalité aux habitants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 55.

Le Maire
Jean-Jacques GARDRAT

